

2025/

Commune d'Épône

Conseil Municipal du 08/04/2025 – Délibération A4 N° 25-011

7.10 Finances locales - Divers

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE
SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril, à vingt heures trente, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, Mme Eliane GILLARD, M. Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

Mme Nathalie BAUDOUIN procuration à Mme Danièle MOTTIN
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Philippe LEFEVRE
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
M. Daniel RIPERT procuration à M. Emmanuel BOLLE
M. Franck BUNEL procuration à M. Olivier ECHARD

Absents excusés :

M. Rémi PUISSEGUR-RIPET
M. Sofia RAFAÏ

Monsieur Olivier ECHARD est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

02/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 21

Votants 27

DATE D'AFFICHAGE :

02/04/2025

OBJET : AJUSTEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP/CP 2024/001)
« CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2024, portant création de l'Autorisation de Programme 2024/001 ;

Considérant la nécessité d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de l'AP 2024/001 au regard des dépenses réalisées en 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, et Développement durable, consultée le 01 avril 2025 ;

2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 08/04/2025 – Délibération A4 N° 25-011
7.10 Finances locales - Divers

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement Durable,

Après en avoir délibéré, A la Majorité (22 Voix Pour, 5 Abstentions),

5 Abstentions : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT (Procuration à M. Emmanuel BOLLE) du Groupe « Epône au Cœur »),

1. AUTORISE l'ajustement de l'Autorisation de Programme 2024/001 comme suit ;

N° AP	INTITULE DE L'AP	MONTANT DE L'AP TTC	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026
2024/001	CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE	2 340 000 €	227 500 €	1 200 000 €	912 500 €

2. PRECISE que la délibération sera adressée à :

- la Préfecture de Versailles ;
- Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Transmis au Préfet des Yvelines

Le **16 AVR. 2025**

Et publié/affiché le **16 AVR. 2025**



Ivica JOVIC

Maire d'Epône

Olivier ECHARD

Secrétaire de séance

